

DATE ET LIEU

Paris : 6 décembre 2018

DELSOL Avocats
4bis rue du Colonel Moll - 75017
(Métro Argentine, Etoile)

DURÉE

1 journée

TARIFS

750 € HT par participant
Nombre de places limité

Public concerné :

responsables de traitement,
entreprises de services du
numérique, CIL/DPO/RSI et
juristes



Comment conduire votre projet de e-santé ?



OBJECTIFS

Du soin à la santé publique, la multiplication des échanges de données est devenue indispensable à tout projet : qu'il s'agisse de gérer les parcours de soins, de rendre accessibles des images médicales, de mettre en place une plateforme de télémédecine, ou d'associer des professionnels médico-sociaux à la prise en charge, la gestion de la donnée est au cœur des projets de systèmes d'information.

Le cadre réglementaire de l'utilisation de la donnée de santé a connu au cours des dernières années de profonds changements, et il est impératif aujourd'hui pour les acteurs de connaître et de comprendre ce nouveau cadre.

PROGRAMME

1. Caractériser votre projet au regard du cadre juridique

- Le cadre européen
- La protection des données personnelles de santé
- Le code de la santé publique

2. Les règles relatives à l'échange et au partage des données de santé

- Elargissement sectoriel du droit au respect de la vie privée
- Régime juridique de l'échange et du partage
- Nouvelle définition de l'équipe de soins

3. Le cadre fonctionnel de l'échange et du partage des données de santé

- Les référentiels de sécurité et d'interopérabilité
- L'hébergement des données de santé et la nouvelle procédure de certification

4. Les nouvelles organisations au service du parcours de soins

- Plateforme territoriale d'appui
- Plateforme de télémédecine
- GHT, etc...
- Les outils nationaux en cours de déploiement : DMP et MSS

5. L'utilisation secondaire des données de santé

- Définition
- Différentes formes d'utilisation secondaire : de l'épidémiologie au Big data
- Cadre juridique européen
- Nouveau cadre français : chapitre IX de la loi Informatique et Libertés

6. Proposition d'une méthode

FORMATEUR



Maître Jeanne BOSSI MALAFOSSE

Avocat associé, DELSOL Avocats,
Responsable du département Données personnelles
Co responsable du département Sciences du vivant

BULLETIN D'INSCRIPTION



Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré-inscription. Dès réception du bulletin, une facture sera adressée au Commanditaire. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation (non-imputable sur votre budget formation). Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires des lettres d'information du cabinet Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.

Titre de la formation

Comment conduire votre projet de e santé ?

Lieu : Paris

Date : 6 / 12 / 2018

Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

Fax :

Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) _____ HT x (nombre de stagiaires) _____ = _____ € HT

Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le _____ Nom et qualité du signataire : _____

Cachet et signature obligatoires



www.delsolavocats.com

A retourner à Aude GODDE, DELSOL Avocats, 11, quai André Lassagne - 69001 LYON ou: agodde@delsolavocats.com

